



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2013

L'an deux mille treize et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONNE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - GILBERT - HEBRARD - RABOU - SEGUR – VALERO (Suppléante) - MM BLANC – BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – BRET (Suppléant) - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - GALZIN - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - MAZARS - SARRAN.

**N° 2013/65**

**Objet : Attribution des marchés de travaux de fauchage 2013 sur la voirie intercommunale du territoire du Pays d'Agout**

Comme pour les années précédentes, une consultation a été lancée le 14 mars 2013 en 11 lots séparés pour la réalisation des travaux de fauchage sur la voirie intercommunale du territoire du Pays d'Agout. La séparation en lots a été privilégiée afin que cette prestation, réalisée sur une période courte et identique pour chaque Commune, puisse l'être dans de bonnes conditions.

6 prestataires privés et 6 Mairies ont répondu à la consultation.

Après analyse des .. dossiers reçus, les membres du Conseil de Communauté ont retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le dossier de consultation, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des prestataires suivants :

**Lot n°1** : Cabanès – Pratviel (12,338 km + 5,014 km = 17,352 km de voirie)

Monsieur Didier VALENTIN - domicilié En Sicard 81390 SAINT GAUZENS - pour un montant de 4.773,19 € TTC

**Lot n°2** : Magrin – Prades – Saint Paul Cap de Joux (8,905 km + 4,964 km + 17,587 km = 31,456 km de voirie)

Monsieur Adel BOUCHARÉB – domicilié Sainte Catherine 81220 TEYSSODE - pour un montant de 8.276,70 € TTC

**Lot n°3** : Carbes (14,445 km de voirie)

La SARL ECOVANA – domiciliée « Empy Vieux » Plaine St Martial 81100 CASTRES - pour un montant de 3.938,99 € TTC

**Lot n°4** : Cuq les Vielmur (17,272 km de voirie)

Monsieur Laurent PELLIZZARI - domicilié Gaubil 81570 CUQ LES VIELMUR - pour un montant de 4.544,60 € TTC

**Lot n°5** : Damiatte (42,533 km de voirie)

La Commune de Damiatte - domiciliée Avenue de Lavaur 81220 DAMIATTE - pour un montant de 11.954,32 € TTC

**Lot n°6** : Fiac (30,173 km de voirie)

La Commune de Fiac – domiciliée 81500 FIAC - pour un montant de 6.939,79 € TTC

**Lot n°7** : Fréjeville (12,005 km de voirie)

La SARL ALBA & MARTY - domiciliée En Vialatte 81570 FREJEVILLE - pour un montant de 3.157,44 € TTC

**Lot n°8** : Guitalens-L'Albarède (15,599 km de voirie)

La Commune de Guitalens-L'Albarède - domiciliée Avenue de Cocagne 81220 GUITALENS-L'ALBAREDE - pour un montant de 3.619,28 € TTC

**Lot n°9** : Serviès (17,317 km de voirie)

La Commune de Serviès – domiciliée Le Bourg 81220 SERVIES - pour un montant de 3.809,74 € TTC

**Lot n°10** : Teyssode – Viterbe (20,846 km + 11,842 km = 32,688 km de voirie)

La Commune de Teyssode - domiciliée Le Bourg 81220 TEYSSODE - pour un montant de 8.172 € TTC

**Lot n°11** : Vielmur sur Agout (9,392 km de voirie)

Pour la période 1 et 3, la Commune de Vielmur/Agout - domiciliée Place de l'Esplanade 81570 VIELMUR/AGOUT - pour un montant de 860 € TTC

Pour la période 2, l'Entreprise Christophe DOVIGO - domiciliée 7, Place les Bels 81290 VIVIERS LES MONTAGNES - pour un montant de 1.853,41 € TTC

Les montants des lots 1 à 10 indiqués ci-dessus ne comprennent que la réalisation des périodes 1 et 3. La période 2, en option, n'est pas comprise et sera décidée en fonction de la végétation. Les prestations de cette option et donc son montant pourront s'ajouter aux montants indiqués ci-dessus et seront, au choix, celles de la période 1 ou de la période 3.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'attribuer chacun des 11 lots aux entreprises qui ont été identifiées comme étant les plus avantageuses économiquement, comme énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue les 11 lots de la consultation relative aux travaux de fauchage 2013 sur la voirie intercommunale du territoire du Pays d'Agout conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Voirie 2013.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 15 avril 2013.

Le Président,  
Raymond GARDELLE